

L'Avertisseur



Expo-Québec

Expo-Québec se tiendra du 18 au 29 août inclusivement. Comme par les années passées, un plan du site sera fourni aux casernes et des visites seront possibles. Le préventionniste responsable du dossier communiquera avec les casernes concernées dans les prochaines semaines.



Stand à venir

14 août : La Fête des Trois Sœurs
Parc Cartier-Brébeuf

Congé municipal lundi le 2 août

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés, ce lundi 2 août 2010 en raison d'un congé municipal.

Informations sur les avertisseurs de fumée

1° Le règlement stipule qu'il doit avoir un avertisseur de fumée par étage, incluant le sous-sol.

2° Un avertisseur de fumée à pile peut être installé dans les bâtiments construits avant le 2 juin 1997.

Attention

Un avertisseur de fumée électrique situé dans un de ces bâtiments doit demeurer électrique.

3° Ionisation ou photoélectrique : les citoyens ont le choix, mais nous recommandons ceux à cellules photoélectriques qui sont moins sujets aux fausses alarmes.

4° Les avertisseurs doivent être installés près des chambres à coucher. Si l'étage ne comporte pas de chambres, ils doivent être placés près du départ de l'escalier.

Bonnes vacances !

